

Motion 2052

Non au retour des farines animales en Suisse

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que 467 cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la « vache folle ») se sont déclarés en Suisse entre 1989 et 2011¹ ;
- que l'ESB est transmissible à l'être humain, causant la maladie (mortelle) de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) ;
- que 224 personnes dans le monde sont mortes de la MCJ² ;
- que les farines animales ont été désignées comme principales responsables de l'épidémie d'ESB ;
- que la réintroduction des farines animales en Europe et en Suisse est en discussion ;
- que l'Etat doit veiller à la sécurité sanitaire et alimentaire des citoyen-ne-s ;
- que l'Etat doit respecter le principe de précaution ;

invite le Conseil d'Etat

- à demander au Conseil fédéral et aux Chambres fédérales d'interdire l'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux de rente en Suisse ;
- en parallèle, à demander au Conseil fédéral la mise en œuvre d'un système de labélisation des viandes produites sans farines animales ;
- à demander au Conseil fédéral de faire entendre la voix du principe de précaution dans le cadre de la possible réintroduction des farines animales auprès de nos partenaires européens.

¹ Données de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) : <http://web.oie.int/hs2/report.asp> ; http://web.oie.int/wahis/public.php?page=disease_status_detail

² Données du *National Creutzfeldt-Jacob Disease and Research Unit* de l'Université d'Edinburgh : <http://www.cjd.ed.ac.uk/vcjdworld.htm>